

MODULE ASSURANCES LES BASIQUES DE L'ASSURANCE NON-VIE

FOAD

OBJECTIFS

Être en capacité de maitriser les bases de l'assurance en général et plus particulièrement celles de l'Assurance nonvie et son actualité.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Courtier en assurance et en réassurance

Agent général d'assurance

Mandataire d'assurance

Mandataire d'intermédiaire d'assurance

Professionnels de la gestion de patrimoine

Pas de préreguis nécessaires pour cette formation.

MÉTHODES MOBILSÉES

Fichiers Powerpoint, Word, PDF

MOYENS TECHNIQUES

Disposer d'une connexion Internet

S'inscrire au préalable à la formation choisie :

https://anacofi-elearning.mesformations.fr/

Connexion à la plateforme LMS:

https://www.formations-anacofi.fr/

MODALITÉS DE SUIVI

E-Learning¹

Formation distancielle asynchrone

L'apprenant avance à son rythme de manière autorégulée Suivi du formateur-tuteur peut s'effectuer par mail ou par l'intermédiaire d'une permanence téléphonique.

ÉVALUTATION & SANCTION DE LA FORMATION

QCM² de fin de parcours

Sanction: certificat de formation

Dans le cadre de prise en charge OPCO: attestation

d'assiduité et relevé de connexion

Dans le cadre de prise en charge OPCO: attestation

d'assiduité et relevé de connexion

INTERVENANTS

Guillaume GRANDCHAMP DES RAUX

DURÉE

7h

Ventilation des heures spécifiques :

7h ASSU

COÛT

160€: Tarif adhérent
 220€: Tarif non-adhérent ³

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Niveau de satisfaction: NC4

Score moyen d'obtention: 80,43%⁵

PROGRAMME

I - Les règles de base de l'assurance en général

- Présentation
- L'assurance, une opération technique en général
- Une rapide présentation des assurances sociales
- Les assurances contractuelles
- Les assureurs et les distributeurs

II - Caractéristiques juridiques du contrat d'assurance

- Droit commun des contrats et droit spécifique du contrat d'assurance
- Règles spécifiques au contrat d'assurance

III - Les assurances légalement (Ou réglementairement) obligatoires

- Les assurances légalement obligatoires spécialement visées au code des assurances
- Les obligations d'assurance édictées par la loi et/ou le règlement pour différentes professions, voire activités
- > Extensions obligatoires de garantie

IV - Développements sur l'assurance « Non-vie » (« IARD »)

- Les contenus de dommage corporel
- Les contenus en général des dommages aux biens
- Certains contenus particuliers du dommage aux biens
- Les produits de l'assurance « Non-vie » (« IARD »)

Conclusion: Synthèse et question

L'envoi des accès (délivrés par notre prestataire) se fait normalement une fois par semaine (arrêt des inscriptions chaque vendredi à 12h; envoi des accès par notre prestataire chaque vendredi à partir de 15h. Validité des accès : jusqu'au 31 décembre 23h59 de l'année en cours.

² L'envoi des accès (délivrés par notre prestataire) se fait normalement une fois par semaine (arrêt des inscriptions chaque vendredi à 12h; envoi

des accès par notre prestataire chaque vendredi à partir de 15h. Validité des accès : jusqu'au 31 décembre 23h59 de l'année en cours.

³ Toute la facturation non adhérente est effectuée par l'ANACOFI Services

⁴ Non communiqué

 $^{^5}$ Taux basé sur 167 participants à ce module entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022